

Le 09 décembre 2022

Communiqué de presse

Sécuriser la prise en charge médicamenteuse chez la personne âgée : un accompagnement auprès de tous les EHPAD de Corse

L'ARS Corse, l'Anap et l'OMEDIT PACA-CORSE déploient un accompagnement de terrain inédit auprès de l'ensemble des EHPAD corses pour sécuriser le circuit et la prise en charge du médicament. Cet accompagnement a débuté officiellement le 6 décembre 2022.

La sécurisation de la prise en charge médicamenteuse (PCEM) chez les personnes âgées, et notamment les résidents en EHPAD, est un sujet complexe dont l'enjeu est primordial.

En France, les accidents médicamenteux iatrogènes sont responsables d'1 hospitalisation sur 10.

Ils sont dus aux effets secondaires et/ou indésirables connus des médicaments ou à des erreurs humaines comme un médicament mal administré, mal prescrit ou une ordonnance mal lue.

Les personnes âgées sont particulièrement concernées puisque les accidents iatrogènes sont deux fois plus fréquents après 65 ans. En effet, les personnes âgées sont souvent polypathologiques et polymédicamentées.

Les EHPAD sont confrontés au risque d'iatrogénie médicamenteuse. Ils doivent donc sécuriser la PCEM, au quotidien.

En chiffres

8,5 médicaments consommés par jour en moyenne par les personnes de plus de 70 ans.

1 hospitalisation sur 10 est causée par un accident médicamenteux iatrogène.

2 fois plus d'accidents iatrogènes chez les personnes de plus de 65 ans. Et chez les octogénaires, **20 %** des accidents iatrogènes conduisent à une hospitalisation.

40 à 60 % des accidents iatrogènes sont évitables

70 % des résidents en EHPAD seraient concernés par une prescription inutile.

Un accompagnement novateur pour sécuriser la santé de nos aînés

Dans beaucoup d'EHPAD, par manque de temps, de sensibilisation ou de moyen, la prise en charge médicamenteuse présente une importante marge d'amélioration.

Afin d'accompagner les professionnels, l'ARS de Corse a initié et financé un « **Plan de sécurisation de la PECM en EHPAD pour la région Corse** » mis en place par l'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (l'Anap). **Cet accompagnement concerne la totalité des EHPAD de Corse** grâce à un plan d'action qui s'adapte **spécifiquement aux besoins de chaque EHPAD**.

En effet, cet accompagnement prévoit pour chaque EHPAD

- **un état des lieux** initial permettant de connaître l'évaluation du risque et les besoins, associés à la PECM au sein de chaque établissement ;
- **la définition d'un plan d'action** ;
- **son déploiement** à travers la déclinaison de **20 actions incrémentales, concrètes et simples** à mettre en œuvre.

Un accompagnement qui s'inscrit dans une action globale et long terme

Avec ce programme, l'ARS de Corse et l'OMÉDIT PACA-CORSE confortent sur le long terme un travail de sécurisation de la PCEM initié depuis plusieurs années. En effet, la prise en compte de cet enjeu de santé publique a conduit l'ARS à développer différents axes de travail, afin d'accompagner les EHPAD sur cette thématique.

L'ARS a mis en œuvre depuis 2017 un **plan pluriannuel d'inspections sur la PCEM en EHPAD**. Le médecin et le pharmacien inspecteur de santé publique de l'ARS rédigent ainsi, à l'adresse des directions et équipes soignantes, des préconisations d'amélioration concrètes.

En 2022, l'ARS de Corse et l'OMÉDIT PACA-CORSE ont proposé **une formation sur la sécurisation de la PCEM, gratuite et ouverte à toutes les équipes soignantes** des EHPAD de Corse, y compris les pharmaciens d'officine, dispensant les médicaments.

Cette formation s'est déroulée sur deux jours, à Ajaccio, Bastia et Corte et a rassemblé plus de **90 professionnels**. Elle a été reconnue validante pour le **Développement Professionnel Continu** des professionnels de santé.

Une démarche de qualité, de sécurité et d'efficacité des pratiques liées aux produits de santé.

Les **OMÉDIT** (observatoires des médicaments, dispositifs médicaux et innovations thérapeutiques) sont des structures régionales d'appui, d'évaluation et d'expertise scientifique indépendante, placées auprès des agences régionales de santé. Leurs missions sont d'accompagner et de mettre en œuvre des démarches de **qualité, de sécurité et d'efficacité médico économique liées aux médicaments et aux dispositifs médicaux, auprès des patients et des professionnels de santé.**

À propos de l'Anap

L'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale est une agence publique de conseil et d'expertise qui agit avec et pour les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux. Depuis 2009, elle a pour mission de soutenir, d'outiller et d'accompagner les établissements dans l'amélioration de leur performance sous toutes ses dimensions. Pour la mener à bien, l'Anap propose une offre d'accompagnement globale : diffusion de contenus opérationnels, organisation et animation de la mise en réseau et intervention sur le terrain.

Contacts Presse :

ANAP : Victoria TOPENOT : 06 60 23 25 95 - victoria.topenot@anap.fr

ARS Corse : Anne RAIMOND : 04.95.51.99.35 - 07.60.93.71.73 - anne.raimond@ars.sante.fr